

Du nouveau sur TVR

Date : 14 septembre 2016

J'ai récemment relevé ce tweet qui a été publié la semaine dernière :



TVR La chaîne  @TVR35

Nouvelle chronique "Mon quotidien de
Brétillien" ce soir dans TVR Soir à
18h30. [@ille_et_vilaine](#)



Et voilà que l'on nous explique la bouche en cœur que, désormais (je cite) : « *Un jeudi sur deux nous parlerons des initiatives qui dynamisent le territoire brétillien avec le soutien du Département d'Ille-et-Vilaine* » (les mots et les tournures ont été savamment pesés).

Ça s'appellera tout « naturellement » : **«mon quotidien de Brétillien** ».

J'observe que dans la présentation de cette nouvelle « chronique », il a été possible de placer le fameux sobriquet 4 fois en 55 secondes, soit en moyenne une fois toutes les 13 à 14 secondes,

sans compter - dans le même temps - 2 fois l'affichage d'un bandeau (différemment orthographié) et surtout l'effet garanti du jingle.

C'est Claudia Caratori qui livrera les reportages à TVR, et il n'est pas anodin de relever que Claudia Caratori exerce une profession libérale, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce sous le code NAF (nomenclature d'activités françaises) : 5911B, qui signifie « secteur *Production de films institutionnels et publicitaire* ».

C'est ainsi que sous couvert d' « *actualités départementales* » (sic), nous allons donc assister à une véritable opération de gavage de bretillopes.

La présentation de l'affaire est au bout de ce lien : <https://youtu.be/3QPp6O2AAio>

<https://youtu.be/3QPp6O2AAio>

Faut-il rappeler que les publi-reportages sont soumis à des règles financières spécifiques et doivent se présenter comme tels ?

Je doute que Didier Le Bougeant (adjoint à la maire de Rennes, conseiller métropolitain, vice-Président du Conseil départemental et, fort de tout cela, Président du Conseil d'administration de Rennes Cité Média qui contrôle TVR) soit amené à s'en offusquer.

Et je ne mets pas dans la balance les 5.000 euros annuels qu'il touche de cette société d'économie mixte : d'ailleurs, ça ne fait sans doute même pas l'équivalent d'un treizième mois.

Ceci dit, ce n'est parce que j'ai le dos tourné qu'il faut se croire tout permis... ;-)

PS : je suis naturellement tout disposé à corriger toute éventuelle erreur que ce billet pourrait comporter (me le dire).